

Les bourses de l'enseignement supérieur

Sommaire

Étudier en France p.1

Étudier à l'étranger p.4

Informations complémentaires p.5

Étudier en France

Plusieurs ministères proposent des bourses : ministère de la Culture (théâtre, beaux-arts, architecture...), ministère de la Solidarité et de la Santé, ministère des Armées, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, ... Informations complémentaires, *voir la fiche Actuel CIDJ n°1.612 Les bourses de l'enseignement supérieur.*

Pour les aides à la recherche, il existe différents dispositifs en dehors des bourses sur critères sociaux : contrat doctoral, convention CIFRE (Convention industrielle de formation pour la recherche), bourses de l'ADEME... Informations complémentaires, *voir les fiches Actuel CIDJ n°1.612 Les bourses de l'enseignement supérieur et n° 2.817 Les métiers de la recherche.*

→ Bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux

La demande se fait par l'intermédiaire du dossier social étudiant (DSE), entre le **20 janvier et le 15 mai**. Se connecter à www.messervices.etudiant.gouv.fr, via le site de votre Crous, pour procéder à la saisie de votre DSE. (*Pour les coordonnées des Crous, voir ci-dessous*)

Il existe d'autres aides : aide au mérite, aide à la recherche du premier emploi, aide pour les candidats les plus méritants dans leur préparation aux concours... *Voir fiche Actuel Cidj n° 1.612 Les bourses de l'enseignement supérieur*

À NOTER

Les **étudiants étrangers** peuvent prétendre à différents types de bourses d'études : bourses du gouvernement français, bourses cofinancées, bourses de couverture sociale, bourses d'organisations internationales..., *voir les fiches Actuel CIDJ n°1.612 Les bourses de l'enseignement supérieur et n°5.571 Étrangers : étudier en France.*

À SAVOIR

Aides des Fondations

Fondation de France - Délégation Méditerranée
42 rue Montgrand
13006 Marseille
Tél : 04 91 90 08 77
mediterranee@fdf.org
www.fondationdefrance.org

Bourse aux jeunes majeures sans soutien familial

La Fondation de France attribue des bourses, en complément des aides de « droit commun », à des jeunes âgés de 18 à 25 ans, privés de soutien familial et résidant sur les territoires couverts par ses Fondations régionales Méditerranée, Grand-Ouest et Nord.

Date limite de réception des dossiers : 16 février 2022. La demande de bourse devra être co-rédigée par le jeune et un professionnel référent.

Bourses d'études

D'autres fondations sous l'égide de la Fondation de France attribuent des bourses d'études à des étudiants, consulter le site de la fondation de France

Aide financière d'urgence

Un numéro d'appel pour les étudiants **0 806 000 278**
Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a mis en place ce numéro d'appel, destiné à informer les étudiants en situation d'urgence sociale. L'objectif de faciliter les démarches pour obtenir rapidement un soutien financier d'urgence. Il est ouvert de 9h à 17h, du lundi au vendredi au prix d'un appel local, non surtaxé

CROUS Académie de Nice**Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nice (Crous Nice-Toulon)**

Direction académique

26, route de Turin

06300 Nice Cedex 01

Tél : 04 92 15 50 55

www.crous-nice.fr

- **Service DSE** (Dossier social étudiant) : demande de bourse et logement)

Accueil téléphonique : 04 92 15 50 55 (11h/17h)

Accueil physique sur rendez-vous au Crous :

Maison de l'étudiant 5 Boulevard François Mitterrand
06000 Nice

Ou Maison de l'étudiant et de l'Information Jeunesse de Toulon

3-7 rue de la Glacière 83000 Toulon

le mercredi entre 9h et 12h30 (prise de rendez-vous via le formulaire en ligne depuis MesServices.etudiant.gouv.fr

-**Service social** : Les assistantes sociales reçoivent les étudiants sur rendez-vous dans les Alpes-Maritimes et le Var en fonction de leur établissement d'inscription. Pour la prise de rendez utiliser le formulaire en ligne sur le site du CROUS

Demande d'information par mail depuis

messervices.etudiant.gouv.fr dans la

rubrique « assistance ».

Centre Local des œuvres universitaires et scolaires (CLOUS)

Campus de Toulon/La Garde

Résidence universitaire du Coudon

657 avenue du 1er BIMP- Avenue de l'Université

BP 60127

83957 La Garde Cedex

Tél : 04 94 08 83 00

www.crous-nice.fr

CROUS Académie d'Aix Marseille**Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille (Crous Aix-Marseille)**

31 avenue Jules Ferry

13621 Aix-en-Provence Cedex 1

Tél : 04 42 16 13 13 (Services administratifs)

Tél : 04 42 90 08 00 (Service bourse/logement)

www.crous-aix-marseille.fr

- **Accueil physique** : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

- **Accueil téléphonique** : 04 42 900 800 :

Allo Logement : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

Allo bourse, DSE, CVEC (Contribution à la vie étudiante et de campus) : du lundi au vendredi de 11h00 à 17h00

- **Mail bourses/logement** :

www.messervices.etudiant.gouv.fr – Se connecter à son compte puis rubrique Assistance

- **Service social**

Les assistantes sociales reçoivent les étudiants sur rendez-vous au CROUS d'Aix en Provence, dans les antennes locales du CROUS et dans les établissements d'enseignement supérieurs de l'académie d'Aix Marseille. Prendre rendez-vous via le formulaire disponible sur le site du CROUS

- **Services administratifs** : 08h00-12h30/13h30-16h00

Antenne locale du CROUS

3 place Victor Hugo

Campus Saint Charles

13003 Marseille

www.crous-aix-marseille.fr

Horaires : Accueil et renseignement du public :

Le mardi de 13h30 à 16h15 et le jeudi de 8h30 à 12h30.

Antenne locale du CROUS

Campus Hannah Arendt

74 rue Louis Pasteur

84000 Avignon

www.crous-aix-marseille.fr

Horaires : Accueil et renseignement du public : lundi,

mardi, jeudi, vendredi : de 9h à 13h et de 14h à 16h,

Mercredi de 9h à 13h

Collectivités territoriales

Les collectivités territoriales (régions, départements et municipalités) apportent parfois des aides financières aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en Région PACA. Renseignements auprès de chaque collectivité.

Aides départementales

Seuls les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Alpes-Maritimes proposent des aides

Alpes-de-Haute-Provence

Digne-les-Bains

Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence

13 rue du docteur Romieu CS70216

04995 Digne-les-Bains Cedex 9

Tél : 04 92 30 04 00

www.mondepartement04.fr

Pas de bourse départementale pour l'enseignement supérieur.

A noter :

-Bourse départementale pour une formation aux métiers du sport et de l'animation (

Public : résidents des Alpes-de-Haute-Provence

Formations concernées : Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) ; brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS), diplômes d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS - DESJEPS).

Alpes-Maritimes

Nice

Conseil départemental des Alpes-Maritimes

147 boulevard du Mercantour -BP 3007

06201 Nice Cedex 3

Tél : 04 97 18 60 00

www.departement06.fr

Aide au mérite pour les étudiants ayant obtenu la mention « Très bien » au baccalauréat. Elle est renouvelable pendant trois ans, sous réserve d'avoir validé l'année universitaire.

Condition : être boursier, résider dans les Alpes Maritimes.

Demande en ligne sur le site du conseil départemental

Aides Régionales

Bouches-du-Rhône

Marseille

Conseil Régional

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

27 place Jules Guesde

13481 Marseille Cedex 20

Tél : 04 91 57 50 57 (standard) /04 91 57 55 02

www.maregionsud.fr

<https://aidesformation.maregionsud.fr> (plateforme pour les demandes de bourses)

- Bourse régionale d'études sanitaires et sociales

Conditions : élèves, étudiants et stagiaires de la formation professionnelle inscrits dans les formations du sanitaire et social agréées ou autorisées par la région PACA. L'aide est accordée sur critères sociaux pour la durée de la formation dans la limite d'une année scolaire, renouvelables chaque année sur demande.

- Fonds d'aide régionale aux élèves et étudiants du sanitaire et social

: aide financière destinée à améliorer les conditions de vie des élèves et étudiants inscrits dans une filière sanitaire ou sociale en Région PACA. En complément de la bourse régionale d'études Sanitaires et sociales.

- **Bourse régionale au mérite** : Les boursiers et non boursiers ayant obtenu la mention « Très bien » au baccalauréat dans un des lycées de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur peuvent bénéficier de la bourse régionale au mérite pendant 3 ans

Tél : 04 88 73 64 00 (Service Bourse régionale au mérite)

Demande en ligne à partir du mois de juillet

- Emplois jeunes doctorants (bourse de recherche)

Public : futurs jeunes doctorants, inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en région PACA. Information sur le site du conseil régional

À noter

Pour les aides municipales se renseigner directement auprès des mairies

Étudier à l'étranger

Il existe plusieurs types d'aides financières pour étudier à l'étranger : aides à la mobilité internationale, bourses du ministère des Affaires étrangères, bourse Erasmus+, bourses de gouvernements étrangers, bourses accordées par des fondations, des organisations non-gouvernementales, des entreprises..., *Voir aussi la fiche Actuel CIDJ : n°1.612 Les bourses de l'enseignement supérieur et*

Pour les bourses et les aides à la mobilité en Europe, voir la fiche Actuel CIDJ n°8.52 Étudier en Europe

www.campusfrance.org/fr

L'agence Campus France gère et accompagne la mobilité des étudiants et stagiaires étrangers et français, lauréats de bourses, pour étudier en France ou à l'étranger. Consultation en ligne de l'annuaire des programmes de bourses.

www.mouv-international.fr

Site des acteurs de la mobilité internationale en région Provence Alpes Côte d'Azur : informations, offres, témoignages, contacts pour partir étudier, faire un stage, travailler et faire du volontariat en Europe et à l'international.

Bourses des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales (régions, départements et municipalités) peuvent accorder des aides financières aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en région PACA. Certaines initiatives locales dans le cadre de villes jumelées permettent parfois des échanges d'élèves entre les villes partenaires. Renseignements auprès de chaque collectivité.

Le Réseau Info Jeunes PACA/Eurodesk

Les structures Info Jeunes labellisées Eurodesk sont des lieux ressources pour l'information sur la mobilité des jeunes en Europe.

Se renseigner auprès d'Info Jeunes / Centre régional Information Jeunesse

Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRIJ) à Marseille et Les structures Info Jeunes d'Aix-en-Provence, La Ciotat, Coustellat, La Seyne-sur-Mer, La Londe-les-Maures, Antibes, Nice et Maubec.

www.infojeunes-paca.fr

Conseil Régional

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

27 place Jules Guesde

13481 Marseille Cedex 20

Tél : 04 91 57 50 57

www.maregionsud.fr

Programme Régional d'Aide à la Mobilité Étudiante (PRAME) - BTS

Aide à la mobilité internationale des étudiants devant effectuer un stage à l'étranger pendant leurs cursus
Conditions : étudiants en formation initiale préparant un BTS dans un établissement d'enseignement public ou privé régional.

Filières éligibles : commerce international ; soutien à l'action managériale ; tourisme ; métiers de l'hôtellerie ; transport et prestations logistiques ; gestion de la PME ; design de mode, textile et environnement. Pour ces filières, un conventionnement entre l'établissement de formation et la Région est obligatoire.

Pour les autres filières : aucun conventionnement entre l'établissement de formation et la Région n'est nécessaire.

Dossier de candidature à retirer auprès de l'établissement d'enseignement supérieur d'inscription

Candidatures à déposer sur

<https://aidesformation.maregionsud.fr>

Programme Régional d'Aide à la Mobilité Étudiante (PRAME) - Sanitaire et social

Aide à la mobilité internationale des étudiants âgés de moins de 30 ans inscrits en formation initiale dans les formations du secteur sanitaire et social devant effectuer un stage à l'étranger pendant leurs cursus.

Établissements éligibles : établissements publics ou privés conventionnés avec la région préparant à des formations agréées par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Candidatures à déposer sur

<https://aidesformation.maregionsud.fr>

Aide régionale à la mobilité internationale études

Pour les étudiants en formation initiale y compris en alternance âgés de moins de 30 ans ; inscrits dans un établissement régional d'enseignement supérieur public ou privé conventionné avec la Région préparant un diplôme d'Etat, un diplôme visé par l'Etat, un diplôme universitaire d'enseignement technologique international (DUETI) ou un diplôme inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles).

Les étudiants doivent effectuer un ou deux semestres d'études à l'étranger hors Union européenne, France (territoires métropolitain et d'outre-mer) et principautés de Monaco et d'Andorre. Dossier à retirer auprès de l'établissement d'enseignement supérieur d'inscription ayant conventionné avec la Région

À NOTER

La **bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux** s'adresse aussi aux étudiants français ou originaires de l'Union Européenne désirant suivre des études supérieures dans un pays membre du Conseil de l'Europe.

L'**aide à la mobilité internationale** s'adresse aux étudiants boursiers sur critères sociaux effectuant un séjour d'études dans le cadre d'un programme d'échanges ou un stage à l'étranger

Les bénéficiaires de cette aide, sont sélectionnés par l'établissement d'enseignement supérieur dont ils dépendent. L'aide est ensuite versée par l'établissement

Il existe d'autres bourses et aides pour les projets d'études à l'étranger

Voir aussi les fiches :

Étrangers : étudier en France n° 5.571

Étudier en Europe n° 8.52

Les programmes européens n° 8.53

Guide « Destination Europe au départ de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur » : information sur les programmes européens, les dispositifs et bourses de mobilité en Europe, les conseils pour suivre des études ou trouver un stage à l'étranger...

Guide réalisé par le réseau Eurodesk

www.mouv-international.fr

Site des acteurs de de la mobilité internationale en région Provence Alpes Côte d'Azur : informations, offres, témoignages, contacts pour partir étudier, faire un stage, travailler et faire du volontariat en Europe et à l'international

Informations complémentaires

www.etudiant.gouv.fr

Site du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'Innovation et les CROUS. Informations sur les aides financières, le logement, la restauration, les études, la mobilité à l'étranger, les jobs, les activités culturelles et sportives...

www.messervices.etudiant.gouv.fr

Portail numérique des démarches et services de la vie étudiante.

Édité par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et les CROUS

Services en ligne pour différentes démarches : demande de bourse et /ou de logement (DSE), calcul des droits à la bourse, prise de rendez-vous avec les services de la vie étudiante, gestion d'un logement étudiant....

www.centre-francais-fondations.org

Site du Centre français des fondations et fonds de dotation : informer sur ce secteur, développer l'initiative philanthropique, centre de ressources, annuaire des fondations.

À lire aussi :

Les études universitaires, Actuel Cidj n° 1.631

Les métiers de la recherche Actuel Cidj n° 2.817

(information sur les dispositifs d'aides à la recherche)

Conformément à une jurisprudence constante (Toulouse 14.01.1887), les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce document, malgré les soins et les contrôles de l'équipe de documentalistes, ne sauraient engager la responsabilité des éditeurs.